



Aux membres des médias

Genève, le 30 novembre 2022

### Communiqué de presse de la Commission des finances concernant des demandes de crédits supplémentaires

Lors de sa séance du mercredi 30 novembre 2022, la Commission des finances a examiné plusieurs demandes de crédits supplémentaires déposées respectivement par le département de la cohésion sociale et par le département des finances et de ressources humaines.

Ainsi le département de la cohésion sociale (ci-après DCS) a déposé une demande de 2 649 000 F portant sur les prestations complémentaires cantonales à l'AVS.

Cette demande a été acceptée par 11 oui, 3 non et 1 abstention (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2		1	2	11
non						3		3
abst						1		1
								15
	résultat :		accepté					

Le DCS a également déposé une demande d'un montant de 465 452 F portant quant à elle sur les prestations d'aides sociales destinées aux bénéficiaires des prestations complémentaires AI.

Cette demande a été acceptée par 11 oui et 4 non (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2		1	2	11
non						4		4
abst								0
								15
	résultat :		accepté					

Le département des finances et des ressources humaines (ci-après DF) a déposé trois demandes de crédits supplémentaires.

La première demande se rapporte aux rentes-pont AVS pour un montant de 750 000 F.

Cette demande a été acceptée par 10 oui, 3 non et 1 abstention (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2			2	10
non						3		3
abst							1	1
								14
	résultat :		accepté					

La seconde demande d'un montant de 8'580'000 F est liée à la revue à la hausse des intérêts de la dette.

Cette demande a été acceptée par 11 oui, 3 non et 1 abstention (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2	1		2	11
non						3		3
abst							1	1
								15
	résultat :		accepté					

Enfin la troisième demande du DF concerne l'allocation unique dite de vie chère pour 2022 pour un montant de 4 706 138 F.

Cette demande a été acceptée par 10 oui, 4 non et 1 abstention (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2			2	10
non						4		4
abst							1	1
								15
	résultat :		accepté					

Alberto Velasco  
Président



est de même du recours aux prestations d'aide sociale par les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS.

Dans la mesure où toutes les personnes qui sollicitent des prestations complémentaires sont, après examen complet de leur situation et de leur dossier, éligibles auxdites prestations, un crédit supplémentaire est nécessaire pour couvrir les prestations versées par le service des prestations complémentaires, conformément au cadre légal applicable.

Quant aux prestations complémentaires fédérales à l'AVS (PCF), les projections tablent sur des dépenses moins importantes que prévu de l'ordre de -4.5 millions, permettant ainsi de couvrir le dépassement de crédit présenté ci-dessus.

Détail des prestations concernées	En millions de francs
Prestations complémentaires cantonales AVS	1.2
Abonnements TPG - AVS prestations	0.2
Prestations d'aide sociale - AVS	1.3
<b>Total du dépassement de crédit</b>	<b>2.6</b>
Prestations complémentaire fédérales AVS (non-dépensé)	-4.5
<b>Situation globale des PC AVS (non dépensé)</b>	<b>-1.9</b>

Conseil d'Etat :



16 novembre 2022

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord <input checked="" type="checkbox"/>	Date : 30.11.2022
Refus <input type="checkbox"/>	Signature :



**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

**Département : Département de la cohésion sociale**

**Crédit : 465 452 francs**

**Année : 2022**

**Objet : Prestations d'aide sociale - AI**

**Programme(s) : C03**

Actions et soutien financier individuel  
en faveur des personnes handicapées

**Nature(s) : 36**

Prestations d'aide sociale - AI

**Nombre de postes : N/A**

**Motifs-détails :** Le montant des douzièmes provisoires 2022 au titre des prestations d'aide sociale versées par le service des prestations complémentaires aux bénéficiaires des prestations complémentaires AI est de 2 156 290 francs. Les dernières projections reçues par le service des prestations complémentaires laissent apparaître un dépassement de 465 452 francs.

Le recours aux prestations d'aide sociale par les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) AI a progressé plus fortement que prévu en 2022.

Dans la mesure où toutes les personnes qui sollicitent des prestations complémentaires sont, après examen complet de leur situation et de leur dossier, éligibles auxdites prestations, un crédit supplémentaire est nécessaire pour couvrir les prestations versées par le SPC, conformément au cadre légal applicable.

Quant aux prestations complémentaires fédérales à l'AI (PCF), les projections tablent sur des dépenses moins importantes que prévu de l'ordre de -5.0 millions, permettant ainsi de couvrir le dépassement de crédit présenté ci-dessus.

Conseil d'Etat :



16 novembre 2022

La chancelière d'Etat :

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text 'La chancelière d'Etat :'. The signature appears to be 'H.M.' or similar.

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :	30.11.2022
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :	



**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

**Département : des finances et des ressources humaines**

**Crédit : 750'000 francs**

**Année : 2022**

**Objet : Rente-pont AVS**

**Programme(s) : B02**

Gestion transversale et  
départementale des ressources  
humaines

**Nature(s) : 30,**

**Nombre de postes : 0 ETP**

**Motifs-détails :** Les demandes de rentes-pont AVS dans le cadre de la **LRP (B 5 20)** pour l'année 2022 représente un nombre de 201 bénéficiaires pour un montant de 9.34 millions.

Le budget de 8.59 millions prévu pour cette prestation correspond à environ 170 demandes.

Les demandes 2022 nécessitent un financement de 9.34 millions ce qui génère un dépassement de 0.75 million. Ce montant à nature transversale ne peut être totalement compensé sur la rubrique budgétaire du seul programme B02.

Pour rappel, l'historique du nombre de demandes de pont-AVS est le suivant : 222 en 2018 ; 244 en 2019 ; 106 en 2020 et 164 en 2021.

09 novembre 2022

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 30.11.2022
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :



4834-2022

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

**Département : Des finances et ressources humaines**

**Crédit : 8'580'000 francs**

**Année : 2022**

**Objet :** Revue à la hausse des intérêts de la dette

**Programme(s) :** 103 – Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

**Nature(s) :** 34

**Nombre de postes :** 0 ETP

**Motifs-détails :** Mise à jour de l'estimation du coût de la dette pour l'année 2022 suite à la publication des nouvelles prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) fin septembre et tenant compte des décisions de la BNS en juin et en septembre 2022 de remonter son taux directeur de -0.75% à 0.50%.

Le coût de la dette passe ainsi de 122.2 millions (B2022) à 130.8 millions.

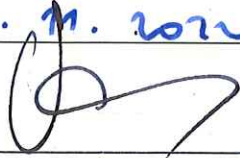
09 novembre 2022

**Conseil d'Etat :**



La chancelière d'Etat :

**Décision de la commission des finances :**

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :	30.11.2022
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :	



**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département :

**Crédit : 4'706'138 francs**

**Année : 2022**

**Objet : Allocation unique dite de vie chère 2022**

Programme(s) : Tous les programmes

Nature(s) : Nature 30

Nombre de postes : 0 ETP

**Motifs-détails :** Cette demande en crédit supplémentaire d'un total de **4'706'138 francs** est destinée à couvrir le paiement de l'allocation unique de vie chère 2022.

Conformément à la loi B5.15 (LTrait) et à son article 14 alinéa 4, le Conseil d'Etat verse ..., afin d'assurer la compensation intégrale du renchérissement, une allocation unique dite de vie chère, au début de chaque année, aux membres du personnel situés dans les classes 4 à 13 de l'échelle des traitements pour autant que leur traitement annuel maximum, pour un taux d'activité à plein temps, ne dépasse pas celui alloué :

a) aux classes	4 à 7,	position	22
b) à la classe	8,	position	17
c) à la classe	9,	position	11
d) à la classe	10,	position	8
e) à la classe	11,	position	6
f) à la classe	12,	position	4
g) à la classe	13,	position	2

L'alinéa 6 précise que l'allocation unique de vie chère correspond à la différence entre le traitement que les membres du personnel ont effectivement touché durant l'année écoulée et celui dont ils auraient bénéficié si les traitements avaient été adaptés chaque mois en

fonction de l'évolution mensuelle de l'indice genevois des prix à la consommation, le paiement étant effectué au début de l'année suivante, sans intérêts.

Ainsi, le paiement de l'allocation unique de vie chère 2022 interviendra en janvier 2023.

Le budget 2022, établi selon les 12èmes provisoires, contient un montant de 635'689 francs destiné à une allocation vie chère de 0,25% correspondant à une inflation annuelle moyenne de 0,5%. Ce montant est celui inscrit en juillet 2020 pour le budget 2021 et repris lors de l'élaboration du budget 2022 en 12èmes provisoires.

En 2022, l'inflation a fortement progressé. Ainsi, selon les estimations actuelles, le taux de l'allocation unique de vie chère pour l'ensemble de l'année 2022 sera d'environ 2,10% (à fin septembre, il est de 1,87%). En conséquence, un montant total de 5,34 millions de francs charges comprises est nécessaire afin de verser cette allocation aux ayants droit. Le crédit supplémentaire de **4'706'138 francs** est réparti au prorata des bénéficiaires sur tous les programmes selon la liste ci-jointe en annexe.

09 novembre 2022

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 30. 11. 2022
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :

# Annexe - Demande de crédit supplémentaire

Allocation unique dite de vie chère 2022

## Répartition par départements et programme

Département	Programme	Montant
Chancellerie d'Etat	A02 Conseil d'Etat	27'995
Chancellerie d'Etat	A03 Exercice des droits politiques	6'444
Chancellerie d'Etat	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	2'097
Chancellerie d'Etat	B01 Etats-majors départementaux	1'117
Chancellerie d'Etat	B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	1'635
Chancellerie d'Etat	B04 Gestion des locaux et logistique	1'643
Finances et ressources humaines	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	4'509
Finances et ressources humaines	B01 Etats-majors départementaux	1'603
Finances et ressources humaines	B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	39'401
Finances et ressources humaines	B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	48'679
Finances et ressources humaines	B04 Gestion des locaux et logistique	1'619
Finances et ressources humaines	B05 Systèmes d'information et numérique	1'603
Finances et ressources humaines	I02 Production et perception des impôts	421'894
Finances et ressources humaines	I04 Exécution des poursuites et faillites	232'400
Instruction publique, de la formati	B01 Etats-majors départementaux	4'056
Instruction publique, de la formati	B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	3'214
Instruction publique, de la formati	B04 Gestion des locaux et logistique	1'273
Instruction publique, de la formati	B05 Systèmes d'information et numérique	1'967
Instruction publique, de la formati	F01 Enseignement obligatoire et orientatif	248'167
Instruction publique, de la formati	F02 Enseignement secondaire II et formation continue	374'932
Instruction publique, de la formati	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	53'763
Instruction publique, de la formati	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	177'192
Instruction publique, de la formati	F05 Hautes écoles	963
Instruction publique, de la formati	F06 Prestations transversales liées à la formation	34'971
Sécurité, population et santé	B01 Etats-majors départementaux	4'088
Sécurité, population et santé	B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	1'674
Sécurité, population et santé	B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	1'125
Sécurité, population et santé	B04 Gestion des locaux et logistique	3'943
Sécurité, population et santé	H01 Sécurité publique	695'857
Sécurité, population et santé	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	216'031
Sécurité, population et santé	H03 Population, droit de cité et migration	216'914
Sécurité, population et santé	H04 Sécurité civile et armée	75'985
Sécurité, population et santé	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	2'217
Sécurité, population et santé	K02 Régulation et planification sanitaire	11'228
Sécurité, population et santé	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	58'152
Territoire	B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	1'635
Territoire	B04 Gestion des locaux et logistique	19'737
Territoire	E01 Protection de l'environnement	27'161
Territoire	E02 Energie	10'160
Territoire	E03 Gestion des eaux	37'636
Territoire	E04 Agriculture et nature	38'891
Territoire	G01 Logement et planification foncière	40'875
Territoire	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	50'549
Territoire	G03 Information du territoire et garantie des droits réels	34'552
Territoire	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	6'687
Infrastructures	B01 Etats-majors départementaux	2'259
Infrastructures	B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	1'129
Infrastructures	B04 Gestion des locaux et logistique	194'566
Infrastructures	B05 Systèmes d'information et numérique	73'006
Infrastructures	M01 Transport et mobilité	18'401
Infrastructures	M02 Infrastructures routières et de transports	139'228
Infrastructures	M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	134'322
Economie et emploi	B01 Etats-majors départementaux	6'638
Economie et emploi	B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	364
Economie et emploi	L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	87'943
Economie et emploi	L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	77'928
Economie et emploi	L04 Promotion économique et tourisme	3'198
Cohésion sociale	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	1'441
Cohésion sociale	B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	1'603
Cohésion sociale	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36'316
Cohésion sociale	C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	72'909
Cohésion sociale	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	47'873
Cohésion sociale	C04 Soutien à la famille et à l'intégration	15'164
Cohésion sociale	C05 Actions en matière d'asile et de migration	312
Cohésion sociale	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	82'543
Cohésion sociale	D01 Culture	6'047
Cohésion sociale	D02 Sport et loisirs	4'947
Grand Conseil	A01 Grand Conseil	5'845
Pouvoir judiciaire	J01 Pouvoir judiciaire	443'922
<b>TOTAL</b>		<b>4'706'138</b>